

CARBION™ GRANULES

CORRECTEURS

Dose légale autorisée : 100 g/hL.

Produit soumis à autorisation. Se conformer à la législation en vigueur dans votre région vinicole.

ATTENTION : la réglementation diffère suivant que l'on emploie les charbons sur moûts, vin en fermentation et vin.

↓ APPLICATIONS ŒNOLOGIQUES

Le **CARBION™ GRANULES** est un noir végétal activé, adapté à la décoloration des moûts et des vins tâchés.

Le **CARBION™ GRANULES** est un charbon actif inerte à très haut pouvoir adsorbant.

Sa surface interne très élevée (de 1300 à 1400 m²/g) lui confère une très grande capacité de décoloration des moûts et vins tâchés.

Le **CARBION™ GRANULES** a été tout spécialement étudié pour éviter d'affecter le bouquet des vins.

La présentation du **CARBION™ GRANULES** sous forme granulée facilite grandement son utilisation en supprimant les retombées pulvérulentes lors de sa manipulation, et en sédimentant beaucoup plus vite à l'issue du traitement.

Il est vivement recommandé d'effectuer le traitement à la vendange dès l'écoulement du moût en association avec des enzymes pectolytiques (MYZYM CLARIF™ ou MYZYM ULTRA CLARIF™).

↓ MISE EN ŒUVRE

1. Incorporation :

Délayer le **CARBION™ GRANULES** dans 10 fois son poids d'eau froide avant de l'incorporer dans le moût ou dans le vin par remontage, suivi d'un brassage énergique et soigné.

2. Élimination :

- Sur moût : utiliser le **CARBION™ GRANULES** en association avec MYZYM CLARIF™ ou MYZYM ULTRA CLARIF™ et éliminer après débouillage de 24 heures ou par centrifugation.
- Sur vin : éliminer après 48 heures de contact par filtration ou collage.

↓ DOSE D'EMPLOI

Pour la détermination de la dose d'emploi, consulter votre laboratoire.

↓ CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION

- En sacs de 1 kg, 15 kg

A conserver dans un local sec, bien ventilé, exempt d'odeurs, à température comprise entre 5 et 25 °C.

Une fois ouvert le produit doit être utilisé rapidement.